

# Marcot

la  Plagne

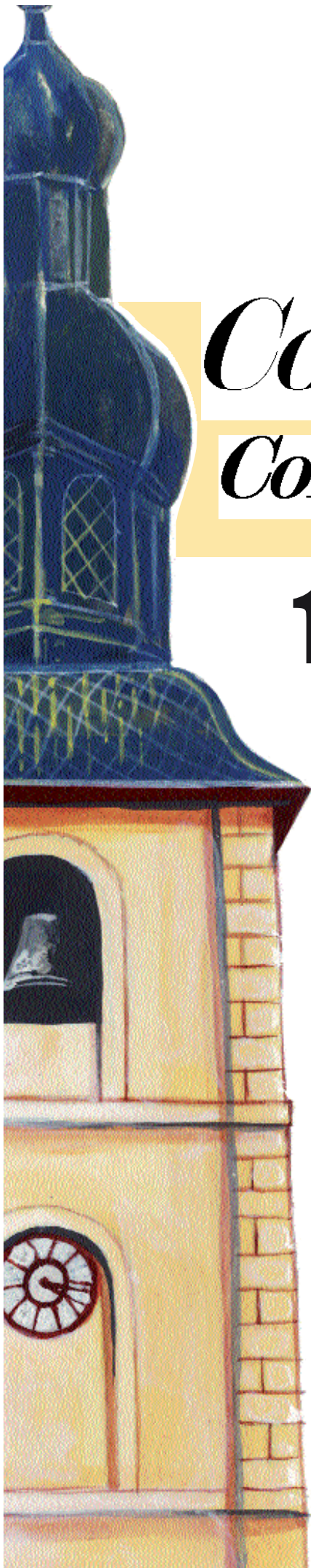
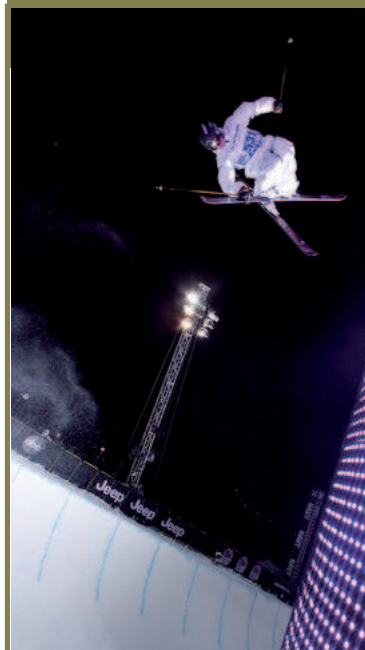
## *Compte-Rendu* *Conseils Municipaux*

**12 JANVIER 2009**  
**30 JANVIER 2009**

**BRAVO JULIEN .... 1ER AU SLALOM DE KITZBUHEL**

**MÉDAILLE D'ARGENT - SUPER COMBINÉ - VAL D'ISÈRE 2009**

**BRAVO KEVIN - 1ER HALF PIPE - COUPE DU MONDE À PARK CITY**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2009

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,  
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale  
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Jean Luc BROCHE, Paul  
BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers  
municipaux.

**Excusés** : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à André BROCHE), M. Nicolas  
BRIANCON MARJOLLET, (pouvoir à Joël OUGIER SIMONIN)

**Absente** : Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
Marin VIVET GROS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur le compte rendu  
du conseil municipal du 01 décembre 2008.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- le soutien de la commune à la candidature de la ville d'Annecy pour l'organisation des jeux olympiques  
d'hiver 2018.

Le conseil municipal autorise l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

# Finances - Ressources Humaines

## 1. MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT DE VEHICULES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Bernard AUBONNET informe le conseil municipal que le SIGP propose de mettre  
en place un groupement d'achat de véhicules pour les communes du SIGP (Macot,  
Aime, Bellentre, Champagny) afin qu'elles puissent bénéficier de tarifs avantageux  
dans les 3 ans à venir.

Il explique que la commune doit estimer approximativement ses besoins en véhicules  
pour les 3 années futures afin que le SIGP puisse lancer l'appel d'offres.

Après consultation auprès des services techniques, les besoins seraient de 4 véhicules  
de tourisme et 2 véhicules utilitaires.

Robert ASTIER déplore que ce point n'ait pas été étudié préalablement. Bernard  
AUBONNET rappelle que ce projet est en cours depuis le 18 octobre dernier, que l'on  
en parle régulièrement, et que ce projet était encore à l'ordre du jour du dernier  
bureau et de la dernière réunion chefs de service/adjoints au cours desquels il a lui  
même évoqué ce point, mais personne n'a posé de questions.

Bernard AUBONNET évoque également le partenariat qui a été passé pour cet hiver  
entre la Maison du Tourisme et la marque citroën pour le prêt de 6 véhicules.

**Le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement d'achat de  
véhicules mis en place par le SIGP. (Votants : 18, Pour : 18)**

## 2. RECouvreMENT DES FRAIS DE SECOURS POUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS DE GLISSE

Patrice MEREL rappelle que la Commune a le droit de recouvrer tous les frais  
engagés par celle ci auprès des personnes ayant bénéficié des secours consécutifs à  
la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le territoire communal.

Cette délibération a déjà été prise, mais Patrice MEREL explique que le conseil muni-  
cipal doit redélibérer pour la pratique de 3 nouvelles activités de glisse (Yooner, snows-  
coot et véloski).

Patrice MEREL précise que cette délibération sera complétée au fur et à mesure de la  
découverte et de la pratique de nouveaux sports et activités de loisirs estivales comme  
hivernales.

**Le conseil municipal donne son accord pour recouvrer tous les frais  
engagés par la commune auprès des personnes ayant bénéficié des secours  
consécutifs à la pratique d'activité sportive ou de loisir sur le territoire com-  
munal. (Votants : 18, Pour : 18)**

### 3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à un réajustement budgétaire de 800 euros liés à des amortissements sur le budget parking 2008 afin de maintenir la sincérité budgétaire.

**Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 au niveau du budget parking 2008. (Votants : 18, Pour : 18)**

### 4. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE (CG73) POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE MIS EN PLACE POUR LES ENFANTS DES VILLAGES DE PRARIOND, LES CHARMETTES ET LES VILLARDS

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe aucun transport scolaire pour les enfants des Villages de Prariond, Les Charmettes et Les Villards.

Pour pallier à cette carence, la commune a souhaité mettre en place, pendant la période hivernale du 1er décembre au 30 avril, une navette pour véhiculer ces enfants jusqu'à l'école de Macot Chef Lieu (la saison hivernale ne permettant pas aux parents d'emmener leurs enfants). Il rappelle que le CG73 avait été sollicité pour apporter une aide financière à la commune et avait répondu positivement.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le CG73 pour l'aide financière apportée.

Il ajoute que cette convention serait reconduite pour les 4 années scolaires suivantes.

**Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 18, Pour : 18)**

### 5. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

André BROCHE rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 3 novembre dernier afin de modifier les tarifs de l'ensemble des salles communales.

Parallèlement, une nouvelle consultation a été lancée fin d'année 2008 pour le ménage de la salle polyvalente et que ce dernier a été attribué à un prestataire différent.

Au vu des tarifs pratiqués par celui ci, André BROCHE propose de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Il précise que le nouveau tarif pour le ménage de la salle polyvalente est de 178,20 euros TTC (108 euros TTC en 2008) et qu'à ce titre les tarifs peuvent être remis à jour comme suit:

| Nbre de jours de location | Association Macot ou subventionnées ou SAP, COPELSA, PMI, EAC ou cours ASA | Association hors Macot (hors activités ou entrées payantes) ou Association Macot ou Association subventionnées (activités payantes) | Habitants Macot ou entreprises Macot | Habitants ou entreprises ou Associations hors Macot (activités payantes) |
|---------------------------|--|---|--------------------------------------|--|
|                           |  | <b>Ménage inclus</b>  | <b>Ménage inclus</b>                 | <b>Ménage inclus</b>   |
| 1                         | Gratuit  | 180 €   | 180 €                                | 310 €  |
| 2                         | Gratuit  | 180 €   | 200 €                                | 360 €  |
| 3                         | Gratuit  | 180€  | 250 €                                | 410 €  |

Concernant la location vaisselle, le tarif passe à 50 euros pour le pack de 50 couverts au lieu de 75 euros et 35 euros pour le pack de 50 verres.

Michel BORLET rappelle qu'il avait été envisagé de revoir le fonctionnement complet de cette salle et notamment que l'utilisation des chaises et des tables soit améliorée et la possibilité d'aménager un coin cuisine et d'acheter un lave vaisselle performant.

Il demande si cette réflexion a été poursuivie.

Robert ASTIER répond que des devis sont arrivés en mairie pour l'achat d'un lave vaisselle professionnel, il ajoute que l'ouverture des plis se fera jeudi 15 janvier en commission de travaux.

Concernant le coin cuisine, il va être difficile à aménager car il se situe sous des sous pentes.

Robert ASTIER attire l'attention sur les problèmes de chauffage à la salle polyvalente cet hiver.

**Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux tarifs de location de la salle polyvalente (Votants : 18, pour : 18).**

## **6. AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire rappelle, d'une part, la décision qui a été prise de mettre en place deux services à la cantine afin d'absorber le nombre d'enfants inscrits et de leur permettre de prendre les repas dans le calme.

D'autre part, il a été décidé de confier le nettoyage de la bibliothèque communal à un agent de la commune.

Afin d'assurer ces deux prestations, Monsieur le Maire propose d'augmenter la durée de temps de travail hebdomadaire d'un agent déjà en poste en le portant de 17h30 à 27h30.

**Le conseil municipal approuve la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial de 2ème classe. (Votants : 18, Pour : 18)**

## **7. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a souhaité réorganiser le service Finances et Ressources Humaines, et, en accord avec les agents concernés, la directrice du service et le directeur général des services, une réflexion a été menée afin de rationaliser les ressources humaines du service (non remplacement d'un agent à temps complet).

A ce titre, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint territorial du Patrimoine de 2e Classe déjà en poste, et de le porter à 37 heures hebdomadaires (35 heures + 2 heures de RTT) au lieu de 20 heures actuellement.

**Le conseil municipal approuve la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent du patrimoine comme proposée ci dessus. (Votants : 18, Pour : 18)**

## **8. CONVENTIONS AVEC LES MEDECINS REFERENTS POUR LES VISITES MEDICALES DE PRE-EMBAUCHE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que les agents recrutés au sein des services communaux doivent passer une visite médicale de pré-embauche. Celle ci doit être faite auprès d'un médecin agréé par le centre de gestion.

Compte tenu que ces visites sont prises en charge financièrement par la collectivité, Monsieur le Maire propose de conventionner avec les Docteurs GUILLOD et SOLEIL d'Aime afin qu'ils transmettent directement à la commune les factures.

Robert ASTIER demande pourquoi la commune conventionne uniquement avec ces deux médecins.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des seuls médecins agréés par le Centre de Gestion sur l'ensemble du Canton.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conventionner avec les Docteurs GUILLOD et SOLEIL pour les visites médicales de pré-embauche. (Votants: 18, Pour : 18)**

## 9. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été souhaité, suite à l'installation du Comité Technique Paritaire (CTP) au sein de la commune, remettre à jour le règlement intérieur du personnel de la Mairie.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de règlement intérieur. Il précise que celui-ci a reçu un avis favorable du CTP qui l'a examiné lors de sa séance du 7 janvier 2009.

**Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du personnel de la mairie tel qu'il lui est présenté. (Votants : 18, pour : 18)**

# Urbanisme

## 1. AVENANT AU BAIL COMMERCIAL RESTAURANT BAR LE K2 À BELLE PLAGNE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le local commercial situé à Belle Plagne appartenant à la Commune avait fait l'objet en 1999 d'un bail commercial avec la société LOCAREV MAEVA PIERRE ET VACANCES.

Ces derniers ont vendu le fond de commerce à la SARL K2 le 24 juin 2008.

Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est donc nécessaire de passer un avenant au bail pour modifier l'identité du preneur.

Il indique que quelques obligations ont été ajoutées dans la convention dont l'entretien de l'ascenseur à l'usage exclusif du restaurant et une visite annuelle des locaux par la commune.

**Le conseil municipal approuve l'avenant au bail commercial du restaurant bar le K2 à Belle Plagne. (Votants : 18, pour : 18)**

## 2. AUTORISATION DE SURVOL DE PARCELLES COMMUNALES

Joël OUGIER SIMONIN rappelle les projets de la SAP à savoir le TSD de Villages et le téléporté reliant Plagne 1800 à Plagne Centre. Aujourd'hui, il est demandé à la commune l'autorisation de survol de parcelles communales pour ces deux téléportés. Il souhaite quand même soulever le fait que la SAP a refusé la demande de la commune de réexaminer le trafic au niveau du télésiège fixe 4 places reliant Plagne 1800 à Plagne Centre dans les 3 ans, et le cas échéant, la mise en place d'un débrayable. Il demande l'avis du conseil municipal sur ce fait.

Michel BORLET s'élève contre le fait que la SAP propose d'installer, à notre époque, un télésiège fixe. Pour l'image de la station, le confort du client et la finalité de cette liaison, il trouve cette proposition inadaptée et inacceptable.

Afin d'aller vers une évolution positive et cohérente des aménagements, Michel BORLET propose que chaque commune crée une commission qui aurait pour objet de lister les besoins et les souhaits des élus au niveau des remontées mécaniques et qu'ensuite le SIGP s'en ferait le relais auprès de la SAP.

Monsieur le Maire répond qu'il va être difficile et onéreux de rattraper le retard pris depuis quelques années sur l'investissement à La Plagne.

Ensuite, il ajoute qu'une commission composée d'un représentant de chaque commune existe déjà au SIGP et travaille justement sur le domaine skiable.

Le Maire se désolé que ce débat revienne à chaque conseil municipal et il demande donc que les conseillers se positionnent clairement, ce soir, sur les projets 2009 proposés par la SAP.

Yves BRIANCON apprécie le fait qu'on revienne sur ce projet car il avait été étonné du peu de réaction du conseil municipal face à cette proposition. Il propose d'annuler la délibération prise en octobre et de revoter ce soir.

Tout en étant d'accord sur le fait qu'un télésiège débrayable et non un fixe devrait partir de Plagne 1800, Bernard AUBONNET fait part de son inquiétude sur le retard qui va être encore pris au niveau des investissements en cas de refus de la commune vis à vis de ce télésiège.

Yves BRIANCON attire l'attention sur le fait que ce télésiège restera une vingtaine d'année donc il faut faire très attention sur le matériel qui va être posé.

Joël OUGIER SIMONIN ajoute que lors du précédent mandat, des courriers avaient été envoyés par le Maire pour demander un télésiège débrayable au départ de Plagne 1800 donc la SAP connaissait depuis longtemps le souhait des élus de la commune.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite avoir également l'avis du conseil municipal sur le projet de démolition du télésiège du Vega et du téléski des Aollets alors que la SAP n'envisage pas de le remplacer par un autre appareil dans l'immédiat.

Michel BORLET souligne la nécessité de remplacer ces appareils au titre des remontées mécaniques du à Plagne Villages par un télésiège débrayable. En effet, en descendant le départ de ce nouvel appareil d'une trentaine de mètres, celui ci faciliterait le retour sur Plagne Villages/Soleil et la bascule vers Plagne Bellecôte depuis le secteur d'Aime 2000 sans être obligé de traverser le front de neige de Plagne Centre, désengorgerait les Mélézes et offrirait du ski plus facile sur le bas de la grande rochette.

Patrice MEREL confirme que La Plagne prend du retard par rapport aux autres stations et notamment sur les appareils performants et rapides.

Monsieur le Maire propose donc de voter sur 3 problèmes différents :

- Autorisation de survol des parcelles communales par le télésiège débrayable reliant Plagne Centre à Plagne Villages.
- la pose d'un télésiège fixe reliant Plagne 1800 à Plagne Centre
- le démontage du télésiège du Vega à plagne Centre.

**Le conseil municipal autorise l'implantation et le survol des parcelles communales cadastrées section N n° 1552, 1475, 1908 et 1910 par le télésiège débrayable reliant Plagne Centre à Plagne Villages. (Votants : 18, Pour : 18)**

**Le conseil municipal refuse la dépose du Télésiège du Vega de Plagne Centre sans avoir reçu de la part de la SAP un plan d'aménagements du domaine sur 5 ans ou plus.**

**(Votants : 18, Pour : 13, Contre : 2 Bernard AUBONNET, Laurent BOCH, Abstention : 3 : Richard BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE)**

**Le conseil municipal refuse l'implantation d'un télésiège fixe pour la liaison Plagne 1800/Plagne Centre compte tenu du refus de la sap de prendre en compte la demande de la commune de réexaminer le trafic de ce siège dans les 3 ans, et le cas échéant la mise en place d'un débrayable. (Votants : 18, Pour : 15, Abstentions : 3 Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET)**

### **3. PROJET DE RESIDENCE DE TOURISME (PLAGNE 1800) SCI BAT LOVATIERE**

Après avoir rappelé le projet de construction d'une résidence de tourisme 3 étoiles à Plagne 1800, Joel OUGIER SIMONIN présente la convention d'aménagement au sens du code du tourisme à passer avec la SCI.

Robert ASTIER demande si la convention comporte un article interdisant toute création de local commercial au sein du bâtiment. Paul BROCHE confirme l'existence de cet article.

**Le conseil municipal accepte la convention telle qu'elle lui est présentée.**

**(Votants : 18, Pour : 17, Abstention : 1 Ginette REBUFFET)**

### **4. CESSION DE LA PARCELLE N° 1710 P À M. FRYER À PLAGNE 1800**

Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal la volonté d'un propriétaire de Plagne 1800 d'acquérir une partie d'un terrain communal pour réaliser ses places de stationnement.

**Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle Section N n° 1710p d'une surface de 59 m<sup>2</sup> à M.FRYER au prix de 150 euros le m<sup>2</sup> soit un montant total de 8 850 euros. (Votants : 18, pour : 17, Abstention : 1 Ginette REBUFFET)**

# Travaux

## 1. PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Robert ASTIER rappelle qu'une consultation a été lancée concernant les prestations de nettoyage de la Mairie, la salle polyvalente et la salle des sports pour l'année 2009.

A l'issue de l'analyse, Robert ASTIER propose d'attribuer les marchés à l'entreprise suivante :

Lot n° 1 - Mairie : société RAGOTIN (73 210 Bellentre)

Lot n° 2 - salle polyvalente et salle des sports société : RAGOTIN (73 210 Bellentre)

**Le conseil municipal approuve l'attribution des marchés comme citée ci dessus. (Votants :18, Pour : 18)**

# Questions diverses

## 1. CANDIDATURE D'ANNECY AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2018

Monsieur le Maire informe que les représentants de la ville d'Annecy ont pris contact avec la commune pour demander que celle ci soutienne sa candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 et s'engage à accueillir les épreuves de bobsleigh, luge et Skeleton sur la piste Olympique de La Roche.

**Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande mais précise que la commune soutient aussi la candidature de Grenoble qui utiliserait également la piste de La Roche. (Votants : 18, Pour : 18)**

## MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

## POLICE MUNICIPALE

Robert ASTIER évoque les problèmes de stationnement sur La Plagne et notamment les contrôles effectués par la Police Municipale.

Michel BORLET fait part de son souhait d'une autre organisation de ce service avec notamment des points d'accueil fixes dans chaque station.

Dans ce cas là, Monsieur le Maire précise qu'il faut embaucher des agents d'accueil et non des Agents affectés à la surveillance de la voie publique (ASVP).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'une réflexion va être lancée dès la fin saison d'hiver sur une nouvelle organisation de la Police Municipale.

## STATIONNEMENT

Ginette REBUFFET souhaite attirer l'attention du bureau sur les différences de tarifs qui ont été effectuées en début de saison pour le macaron et sur la circulation de macarons non réglementaires.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en novembre sur les tarifs des stationnements d'altitude.

Le coût du stationnement aérien a été fixé par le conseil municipal à 180 euros. Pour les macarons vendus à 120 euros, il s'agit d'une erreur de la part du gestionnaire Vinci Park qui doit rattraper celle-ci (responsabilité personnelle de la régie de recettes)

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal aura lieu le 9 février 2009 à 19h30 à la salle omnisports de Plagne Centre.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES JANVIER 2009

| N°PC          | DEMANDEUR                 | ADRESSE TRAVAUX  | TRAVAUX                        |
|---------------|---------------------------|------------------|--------------------------------|
| 07315008M1024 | MICHELAS Corinne et Régis | Pra Conduit      | Construction 4ème chalet       |
| 07315008M1027 | SCI LA PLAGNE PARADISE    | Sangot           | Aménagement deux logements     |
| 07315008M1028 | WALLACE Mino              | Villard de Macot | Rénovation chalet              |
| 07315008M1028 | PELOUX DE REYDELLET Denis | Chacruet Dessus  | Réhabilitation chalet d'Alpage |

## DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDEES DÉCEMBRE 2008 ET JANVIER 2009

| N°DP          | DEMANDEUR      | ADRESSE TRAVAUX       | TRAVAUX                           |
|---------------|----------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 07315008M5048 | RAVIER Bernard | Plagne 1800           | Ravalement façade                 |
| 07315008M5036 | BROCHE Roland  | Les Esserts du Levant | Création auvent                   |
| 07315008M5050 | Commune        | Plagne 1800           | Division foncière<br>Projet FRYER |
| 07315008M5049 | VIP SHOW       | Bellecôte             | Toit sur bar                      |

# Structures extérieures

## Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Yves BRIANCON informe le conseil municipal que l'entretien et l'exploitation des snowparks sur la station ont été donnés à un prestataire privé mais la SAP en garde l'entière responsabilité.

Les tarifs d'été 2009 des remontées mécaniques ont été refusés par le SIGP car l'augmentation était trop importante.

Les tarifs hiver 2009/2010 sont actuellement en cours de négociation car la SAP proposait une augmentation de 3%.

Yves BRIANCON informe que la commune de Bourg Saint Maurice se porte candidate comme Albertville pour la réalisation d'un centre national de sport de haut niveau.

Celui de Bourg Saint Maurice serait réalisé en lieu et place du bâtiment "le Renouveau". Bourg Saint Maurice sollicite la commune pour l'utilisation du Half Pipe.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que la commune a donné son soutien technique (pas financier) à Bourg Saint Maurice (et non Albertville) pour des raisons de proximité et de développement de la vallée.

Concernant la station d'épuration, les banques ont donné une réponse positive pour son financement.

Le remboursement de l'emprunt serait supporté comme suit :

Macot : 57%

Aime : 36%

La Côte d'Aime : 6%



Michel BORLET demande quel type de gestion a choisi le SIGP : gestion en interne ou par une entreprise extérieur.

Monsieur le Maire explique que les études sont en cours pour évaluer le mode de gestion le plus rentable.

## **Office de Promotion de La Grande Plagne**

Bernard AUBONNET informe que le prochain conseil d'administration est dans une quinzaine de jours.

Il présente le succès médiatique de l'événement "Les Etoiles de Sports" en décembre dernier notamment sur France 2 et France 3. Il explique que l'émission "Stade 2" en direct de La Plagne a fait la meilleure audience de l'année.

Une autre émission sur Canal + avec David DOUILLET a eu également un fort succès. Actuellement, l'OPGP est en négociation avec les organisateurs pour l'avenir car la convention qui les lie à la Plagne se termine dans deux ans.

Le nouveau Half Pipe n'est pour l'instant pas opérationnel par manque de neige mais de nombreux professionnels ont déjà montré leurs intérêts pour l'utilisation de cette structure.

La nuit du Pompon Rouge a réuni entre 6000 et 7000 personnes.

Malgré quelques problèmes d'organisations (bouteilles en "verre" sur le front de neige et navettes), la soirée a été un succès et s'est parfaitement déroulée.

Bernard AUBONNET tient à remercier les chauffeurs de navettes qui ont tenu à travailler jusqu'à 2h30 afin d'assurer le retour de l'ensemble des personnes.

Michel BORLET demande s'il est toujours d'actualité de changer de site pour cette manifestation chaque année.

Monsieur le Maire répond qu'il va être difficile techniquement de mettre autant de monde sur le front de neige de Plagne Centre.

Bernard AUBONNET informe le bureau que Plagne Rénov a lancé une offre d'emploi pour recruter la personne qui va s'occuper de l'opération Rénovation.

Bernard AUBONNET ajoute que Plagne Rénov est en pleine discussion avec les agences afin de démarrer le processus le plus rapidement possible

## **Communauté de Communes du Canton d'Aime**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion est lancée au niveau de la Communauté de Communes sur son devenir et notamment sur la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes est en pleine restructuration du personnel notamment :

- Recrutement d'un chargé de mission "Affaires juridiques et Générales" pour remplacer la Directrice Générale des Services qui part en congé maternité

- Un Directeur des Services de Techniques chargé de suivre les projets

Monsieur le Maire informe que le bâtiment de la maison de retraite rencontre des problèmes de construction et de conception (dysfonctionnement de la plomberie et du chauffage).

Il ajoute que ce bâtiment a été construit par l'OPAC et la Communauté de Communes est en pleine négociation avec eux pour trouver des solutions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009

**Présents :** M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, Adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, adjoints, MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Bernard AUBONNET, Adjoint (pouvoir à Nicolas BRIANCON MARJOLLET), M. Jean Luc BROCHE, Conseiller municipal (pouvoir à Richard BROCHE), M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à Sylvie MAITRE), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale (pouvoir à André BROCHE)

René ALLAMAND est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** explique que ce Conseil Municipal a pour objet de prendre une décision sur les projets 2009 concernant les remontées mécaniques proposés par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP).

Afin d'apporter quelques précisions, il ajoute qu'il a demandé à Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY, respectivement Président Directeur Général et Directeur du Domaine Skiable de venir présenter ces projets.

Avant de débiter le débat, **Joël OUGIER SIMONIN** souhaiterait ajouter à l'ordre du jour la question des délégations du Conseil Municipal.

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY.

**Bernard CHANCEL** remercie les membres présents de les avoir conviés à ce conseil municipal qui va permettre de présenter les projets de la SAP sur la commune de Macot La Plagne.

Il souhaite faire un petit historique et donner une explication sur les choix de sa société.

Lors de son arrivée à la SAP en 2000, les équipes en place lui avaient présenté un projet de mise en place de deux télésièges fixes au départ de Plagne 1800.

A cette époque, il s'était opposé à ce choix, et avait proposé en contrepartie la mise en place d'un seul appareil débrayable avec une arrivée au dessus d'Aime 2000 (soit Biollay, soit les coqs). Pour des raisons techniques, cette proposition a été refusée (trop de vent, piste trop sélective...).

Pourtant, ce choix était le meilleur pour accueillir un télésiège débrayable.

**Bernard CHANCEL** va expliquer pourquoi la SAP en est venue à faire le choix de réaliser un télésiège fixe (TSF) au départ de Plagne 1800 suivi d'un télésiège débrayable (TSD 6 places "la Bergerie" de la salle hors sacs au haut de Plagne Villages. Ce projet a été décidé lorsque la SAP a souhaité démonter le télésiège du Véga (appareil trop vieux) et diminuer le flux skieur dans le bassin de Plagne Centre mais sans laisser « mourir » ce dernier.

Afin de trouver une solution, la SAP a travaillé sur cette question. Il avait même été envisagé en partenariat avec les élus du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne de détruire la salle hors sacs pour l'implantation d'un télésiège débrayable à destination du haut de vega.

Au final, la seule implantation possible pour un télésiège débrayable était un tracé partant du parking BOCH jusqu'au haut de Plagne Villages. Le problème s'est trouvé dans le fait que le TSF Méléze devenait gênant dans ces conditions là. Or, comme il n'était pas totalement amorti, la SAP s'est demandée si cet appareil ne pouvait pas faire l'affaire dans la liaison Plagne 1800-salle hors sacs.

La SAP ne souhaitait pas saturer la partie haute et notamment l'arrivée de la piste du boulevard donc un appareil avec un débit de 2000 à 2200pers/heure maximum suffisait largement. Au départ, le choix s'était porté sur un Télé pulsé mais cet appareil n'avait pas un assez gros débit pour Plagne 1800.

Concernant le débrayable, l'étude a montré que l'implantation de la gare aval prendrait une bonne partie de la piste de la Mine et de la piste de la Lovatière, la longueur (390 mètres) n'était pas compatible avec un télésiège débrayable (usure des pinces et des rampes). La gare aval aurait pu être déplacée derrière le ruisseau de la Lovatière mais la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a refusé catégoriquement (périmètre des sources). Il précise que le TSD le plus court en distance en France est de 900 mètres. Il évoque un autre projet qui avait été étudié : un télé mixte (appareil avec sièges et quelques cabines).

Cette proposition n'était pas réalisable par manque de place pour l'implantation des gares. C'est pourquoi, la SAP a proposé de déplacer le TSF des mélèzes dans la liaison de Plagne 1800. Ce télésiège fixe propose un débit intéressant (jusqu'à 2400 pers/heure) et est très économique en place.

Pour les enfants et les débutants, il rappelle le projet de réaménagement de la grenouillère afin de garder ces skieurs à Plagne 1800.

Et il tient à préciser, que depuis 2002, aucun accident d'enfant (moins de 10 ans) n'a été à déplorer sur la Plagne sur un télésiège fixe.

Enfin, il attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait que la SAP a obtenu de la Compagnie des Alpes une enveloppe pour l'investissement sur La Plagne (car cette station a beaucoup de retard notamment sur les pistes) et si aucune décision n'est prise dans la semaine suivante, ces crédits seront repris à destination d'une autre station.

**Monsieur le Maire** remercie M. CHANCEL pour ses explications et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions.

Suite à la question d'**André BROCHE**, M. Bernard CHANCEL confirme la présence d'un tapis d'embarquement sur le futur télésiège Plagne 1800-salle hors sacs. Le trajet sera de 2min30 à 2min50

**Michel BORLET** apprécie le fait que la SAP soit présente à ce conseil. Il explique qu'il est contre le transfert du télésiège des Mélèzes sur cette liaison car les habitants de Plagne 1800 n'auront d'autres choix pour quitter la station que deux télésièges qui tournent au ralenti et en termes d'image, ce transfert n'est pas opportun (en place pour 20 ans encore).

**Joël OUGIER SIMONIN** demande s'il a été étudié la faisabilité de l'implantation de la gare de l'autre côté de la zone protégée (en dehors du périmètre des sources).

**Bernard CHANCEL** explique que ce projet a été étudié par Roland COTE et qu'il présente plusieurs inconvénients, l'existence du futur jardin d'enfants de l'ESF et l'existence de la pente à remonter pour les personnes qui arriveront de la nouvelle résidence. De plus la DDAF a interdit à la SAP de buser le ruisseau.

Au cas où la SAP n'avait d'autre choix techniquement que de déplacer le TSF sur Plagne 1800, **Michel BORLET** évoque la possibilité de dynamiser le télésiège de Plagne 1800 à Aime 2000 en le dotant d'un tapis d'embarquement et en « boostant » le moteur.

**Bernard CHANCEL** approuve cette option et informe qu'elle va être étudiée.

Suite à l'interrogation de **David ALLEMOZ**, Pascal ABRY confirme que les retours à Plagne 1800 vont être travaillés (travaux sur les pistes et neige de culture).

**Marin VIVET GROS** demande si la SAP envisage de créer une descente qui partirait au niveau de la bretelle de Farandole vers Plagne 1800.

**Bernard CHANCEL** répond que ce point a été étudié mais le projet porterait un trop grand préjudice à la forêt et à l'environnement donc la SAP a préféré abandonner cette idée.

**Michel BORLET** s'interroge sur le fait de savoir si dans le cas où, le projet de liaison Plagne 1800/Plagne centre devait être reporté, la SAP réaliserait quand même le télésiège débrayable de la bergerie l'an prochain.

**Bernard CHANCEL** rappelle que le TSD de Villages ne peut exister qu'en démontant le TSF des mélèzes donc dans ce cas là, l'opération n'est pas réalisable.

**Marin VIVET GROS** demande pourquoi la SAP a refusé la condition émise par la commune concernant le réexamen du trafic de ce télésiège dans les 3 ans, et le cas échéant la mise en place d'un débrayable.

**Bernard CHANCEL** répond qu'il n'est pas possible d'amortir un télésiège sur 3 ans et aussi de déplacer le même télésiège une deuxième fois sur cette durée.

De plus, **Bernard CHANCEL** ajoute qu'il est urgent de réfléchir sur le changement de la Roche de Mio dans les 5 ans et également du télémétre.

**Michel BORLET** demande si des travaux sont envisagés sur le site du Z et des Verdons Nord.

Concernant le massif des Verdons, **Bernard CHANCEL** tient à préciser qu'il est prévu de changer l'appareil des Verdons Sud et que d'énormes travaux de pistes vont devoir être réalisés sur les deux versants.

Il est également envisagé de redescendre un peu la gare aval du TSD du Colorado et de créer un retour sur Plagne Villages.

**Bernard CHANCEL** comprend bien que chaque commune a ses besoins mais le SIGP devra évaluer les investissements les plus urgents aussi bien sur Macot, que sur Aime, Bel-lentre ou Champagny.

**Monsieur le Maire** souhaite préciser que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne ne pourra plus, dans l'avenir, financer une partie des appareils comme cela a pu se faire dans le passé.

**Paul BROCHE** trouve que le conseil municipal a eu un délai trop court pour prendre une décision. Il souhaiterait que l'on tire les leçons de ce qui se passe aujourd'hui pour éviter que ça ne se reproduise. Il faut présenter les projets le plus tôt possible avec les contraintes techniques pour permettre les allers/retours entre la SAP et la Commune.

**André BROCHE** souhaite mettre au point avec M. CHANCEL la pression que ce dernier a mis sur les élus et notamment les propos qui ont été tenus à leurs égards.

**Monsieur le Maire** précise que des explications et des excuses ont été présentées et que l'incident est clos.

**Bernard CHANCEL** explique les contraintes et les pressions qu'il peut exister sur ces gros dossiers et il s'excuse des mots qui ont pu lui échapper dernièrement.

Après que **Monsieur le Maire** ait remercié Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY de leur présence ce soir, ces derniers prennent congés.

**Monsieur le Maire** demande si les conseillers municipaux souhaitent passer au vote directement ou s'ils ont encore des questions à poser.

Avec les éléments techniques apportés ce jour et suite à la rencontre avec des représentants de la société POMA (constructeur de Remontées Mécaniques), **André BROCHE** comprend qu'il est difficile de mettre en place un débrayable à cet endroit mais il convient que le choix n'est pas évident à faire.

**Michel BORLET** confirme qu'il ne cautionne pas « une station vieillissante » mais si techniquement une remontée mécanique n'est pas réalisable, il convient d'accepter le télésiège fixe afin de ne pas bloquer les projets mais la Commune se doit de négocier un projet important sur tout le secteur de Plagne Centre afin de le moderniser et de le dynamiser.

**Paul BROCHE** rappelle qu'en cas de refus de la commune, la station perd un an d'investissement.

**Joël OUGIER SIMONIN** soulève le fait que la Commune va encore prendre une décision en urgence et accepter tout ce que la SAP veut faire (notamment démolition TS Véga et TK Aollets). Il ajoute qu'il comprend les problèmes techniques que rencontre la SAP mais qu'il faut faire attention à l'ensemble du projet.

**René ALLAMAND** demande si le télésiège du Véga va être démonté ?

**Monsieur le Maire** fait part des informations qu'il a obtenues comme quoi la SAP ne pourra plus exploiter ce télésiège dans l'état actuel. Cet équipement doit en effet faire l'objet d'une mise en conformité complète (Mécanique, électrique, poste de travail) d'un montant d'environ 300 000 euros HT.

**André BROCHE** propose d'accepter la mise en place du télésiège fixe et de demander en contrepartie une réunion pour évoquer notamment les remplacements du télésiège du Véga et du téléski des Aollets.

**Sylvie MAITRE** souhaite ajouter qu'auparavant toutes les décisions sur le domaine skiable étaient prises au niveau du SIGP et la Commune n'en entendait jamais parler.

Elle ajoute que ces projets ont déjà été présentés plusieurs fois et délibérés en conseil. De plus, la SAP était venue également présenter ces remontées mécaniques aux élus en début de mandat. Il revient, aujourd'hui, au conseil municipal de prendre ses responsabilités et assumer sa décision.

**Michel BORLET** trouve qu'il est important que le conseil puisse discuter sur ces sujets mais lorsqu'il est démontré que techniquement le souhait de la commune n'est pas réalisable, cette dernière doit plutôt regarder l'ensemble du projet pour avancer.

**Joël OUGIER SIMONIN** appelle l'attention sur le SIGP et la carence en réunion notamment sur les sujets comme l'eau ou les remontées mécaniques.

**Monsieur le Maire** s'indigne de cette réaction et confirme que des commissions menées par M. Anthony FAVRE et par lui-même sur ces sujets ont eu lieu au sein du SIGP et les délégués des communes ont été conviés.

**Monsieur le Maire** prend à témoin Yves BRIANCON, membre du SIGP, sur la tenue de ces réunions.

**Yves BRIANCON** soulève le fait que les délégués des communes ne sont pas conviés à toutes les réunions.

**Monsieur le Maire** demande de ne pas tout mélanger. Il est naturel qu'au bureau du SIGP, seuls les 4 maires des communes y assistent avec le directeur de la structure. Mais concernant les commissions, les délégués sont toujours conviés et ces dernières ont toujours lieu avant le comité syndical. Elles font l'objet de comptes rendus diffusés à l'ensemble des délégués du SIGP et aucune décision n'est prise en dehors des comités syndicaux au SIGP.

Les commissions servent à travailler les dossiers en amont. Yves BRIANCON est le rapporteur pour la commune de tout ce qui est décidé et ce qui est dit dans ces réunions.

De plus, les comptes rendus existent et sont distribués à toutes les communes

**René ALLAMAND** est d'accord pour dire que techniquement il n'est pas possible de réaliser un télésiège débrayable à cet endroit.

Il craint de donner raison à la SAP sans contrepartie et souhaiterait avant de prendre une décision que des engagements soient pris au niveau de l'investissement pour les années à venir.

**Joël OUGIER SIMONIN** souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur le fait que s'il dit oui à la SAP, c'est l'ensemble des investissements que les conseillers municipaux vont accepter (démolition, Aollets, Véga...). Le Conseil Municipal ne va pas ressortir grand. Ces projets sont en discussion depuis 8 mois et les propositions de la SAP sont les mêmes qu'au départ.

**André BROCHE** souhaiterait que les travaux sur le domaine skiable (pistes, RM) soient présentés à la commission environnement afin d'évaluer leur impact sur l'environnement

**Michel BORLET** fait part de sa crainte vis-à-vis de la disparition du Véga sans contrepartie. En effet, son remplacement avec un départ d'une trentaine de mètres plus bas faciliterait le retour sur Plagne Villages/Plagne Soleil, et le basculement sur Plagne Bellecôte. De plus le Véga desserre toute une série de pistes intéressantes pour les skieurs moyens.

Au niveau technique, **Joël OUGIER SIMONIN** consent le fait que le télésiège de Plagne 1800 ne peut être débrayable. Il ajoute que le tapis d'embarquement n'apporte rien, ce n'est qu'un gadget.

**Sylvie MAITRE** demande pourquoi on attend toujours que les intervenants qui détiennent les réponses soient partis pour poser les questions.

**Monsieur le Maire** rappelle les deux priorités qui doivent être réalisées sur la Plagne : les Verdons sud en 2010, le Fornelet en 2011, la ligne Bauches/Carroley en 2012. Il propose de demander à la SAP l'assurance qu'ils étudieront la possibilité d'un gros porteur sur le front de neige de Plagne Centre à la place de la ligne Bauches/Carroley et dans ce cas là accepter les projets proposés par la SAP.

**Joël OUGIER SIMONIN** explique que la réalisation du Fornelet doit remplacer la liaison Bauches/Carroley donc ces deux projets seront réalisés la même année.

**André BROCHE** comprend bien que la SAP ne pourra pas investir sur tout le domaine en même temps.

**Monsieur le Maire** propose de reporter ultérieurement la décision et de demander à la SAP de refaire des propositions plus intéressantes sur l'ensemble du domaine dans la semaine prochaine.

Il propose de mettre une condition à la validation des projets par la Commune : que la SAP s'engage dans les 3 ans à changer : Verdons sud, Fornelet et de prévoir une étude sur un appareil reliant Plagne Centre aux Verdons. (appareil structurant pour le domaine).

**Robert ASTIER** est d'avis de garder le télésiège du Vega tant que rien d'autre n'est prévu sur Plagne Centre.

Après concertation, **le conseil municipal** décide, à l'unanimité, de ne prendre aucune décision ce soir et de maintenir les délibérations prises le 12 janvier concernant le télésiège du Vega et le télésiège de Plagne 1800.

**Le conseil municipal** attend un engagement écrit de la part de la SAP d'étudier la mise en place d'un télésiège débrayable sur Plagne Centre et ce sujet sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 février.

**Monsieur le Maire** demande à Joël OUGIER SIMONIN de présenter le point qu'il a souhaité ajouter à l'ordre du jour en début de séance.

**Joël OUGIER SIMONIN** propose finalement de ne pas évoquer ce sujet et de le retirer de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose donc de conclure la séance.

## PERMIS PIÉTONS

Vendredi 19 décembre 2009, Monsieur le Maire a remis en mairie le permis piétons aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM 2 de l'école de Macot Chef Lieu.

Au mois de novembre, le brigadier chef CLEMENTIE Leslie de la brigade d'Aime était venu présenter à l'ensemble des enfants le code du permis piéton sous forme de CD ROM.

Les enfants ont travaillé durant 3 semaines sur ce CD ROM et ensuite le brigadier chef CLEMENTIE est revenu leur faire passer le CODE.

Les professeurs, Mmes Géraldine VELON, Virginie CHENU, Nathalie JOVET et M. Thierry VERRON ont pu être fiers de leurs élèves avec un taux de réussite au code de 100%.

Après la remise du permis à chaque élève, Monsieur le Maire les a invité à boire le pot de l'amitié pour fêter cette réussite.



## NOËL SOUS TOUS LES ANGLES ...

### A L'ÉCOLE ...

Les écoles de Macot et de La Plagne, sous la houlette de leurs directeurs respectifs, M. VERRON et Mme THOMASSONE, ont fêté Noël avant l'heure.

En effet ce vendredi 19 janvier, l'ensemble des enfants de la commune a pu approcher le Père Noël.

Le matin, le Père Noël était à Macot. Il est arrivé pour la récréation avec pleins de friandises et de cadeaux dans sa hotte. Petits et grands n'en croyaient pas leurs yeux.

L'après midi, tous les élèves de l'école de Macot chef lieu étaient invités à un spectacle suivi d'un goûter à la salle polyvalente de Macot.

Pendant ce temps, le Père Noël était monté à La Plagne pour rejoindre les petits écoliers de Plagne Centre.

Il est arrivé en début d'après midi à l'école. Après une distribution de friandises, il a emmené tous les enfants au cinéma pour voir le dessin animé tout juste sorti sur les écrans "MADAGASCAR 2" pour leur plus grande joie.



### A LA CRÈCHE...

Bien sûr le Père Noël n'a pas oublié les tous petits. C'est donc en fin d'après midi, que Nathalie FERRAINA, directrice de la crèche les p'tits bonnets à Plagne Centre et toute son équipe, ont accueilli le Père Noël.

Le Père Noël est arrivé avec pleins de cadeaux pour chacun des enfants.

Après la distribution des cadeaux, parents, Enfants et l'équipe de la Crèche se sont retrouvés autour d'un délicieux goûter préparé par Patrick FUMEY, Annick KUGGENER, et Mathieu FRADIN les cuisiniers du restaurant scolaire.

### A LA PLAGNE...

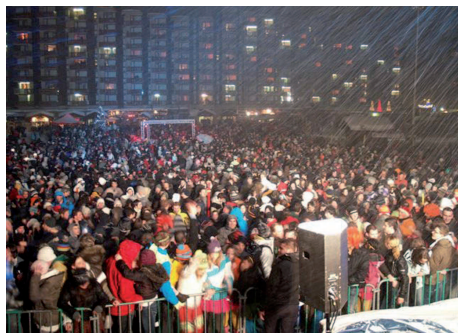
L'équipe d'animation de la Maison du Tourisme avait mis en scène, pour la deuxième année, une crèche vivante sur la place du Chaudron le 24 décembre au soir.



## NUIT DU POMPON ROUGE 31 DÉCEM- BRE 2008

Pour la deuxième année consécutive, la Plagne a célébré la dernière nuit de l'année "en grand".

7 000 à 8 000 personnes se sont retrouvées sur le front de neige de Plagne Bellecôte de 22h à 2h du matin sous le son de DJ MAILLE et DJ PHIL TORRES, connus internationalement. Feu d'artifice et animations diverses ont pimenté la soirée. Une pure discothèque "on the Air" qui revient l'année prochaine...



## VOEUX DU COMITÉ DES FÊTES ET DES VERGERS DE MACOT

Le comité des fêtes a célébré la nouvelle année autour de la galette des rois, vendredi 16 janvier. Ils avaient invité l'Association des Vergers de Macot pour les remercier de leur aide lors de la Fête de La Pomme.

Quant à l'association des vergers de Macot, ils ont profité de leur Assemblée Générale le samedi 17 janvier pour fêter la nouvelle année.

Le comité des Fêtes



## L'ÉQUIPE DE FRANCE ÉPÉE HOMME A LA PLAGNE

L'Équipe de France d'Épée homme était présente à La Plagne du 5 au 9 janvier 2009 pour un stage d'entraînement dirigé par l'entraîneur national et champion olympique Hugues OBRY.



Étaient présents : Alexandre BLASZYCK, Erik BOISSE, Yannick BOREL, Gauthier GRUMIER, Benoit JANVIER, Jérôme JEANNET, Jean Michel LUCENAY, Jérémie MOUTOU, Adrien PENSO, Ulrich ROBEIRI, Jérôme ROUSSAT.

## VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ À LA PLAGNE ET À MACOT

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal avaient convié l'ensemble des habitants de la commune à la célébration des vœux le 5 janvier à La Plagne et le 7 janvier à Macot.

Monsieur le Maire a profité de cette rencontre pour annoncer les projets sur la station et sur la commune : Rénovation des galeries de Plagne Centre, réalisation d'un parking couvert, travaux sur les piscines, déménagement de la bibliothèque du chef lieu, réaménagement de la mairie et développement du tri sélectif.

Ces deux cérémonies se sont terminées autour d'un vin d'honneur et de la galette des rois.



Les Vergers de Macot



## Critérium jeunes Bosses

01 mars 2009

Plagne Bellecôte

## Trail des neiges

07 mars 2009

Trail de montagne de 14 km ouvert à tous, licenciés ou non.

Départ (18h00) et arrivée à Plagne Centre, altitude 1980 m pour un dénivelé de 500 m.

Remise des dossards de 14h à 17h à stade Jean Luc CRETIER à Plagne Centre.

Remise des prix : à la fin de l'épreuve à la salle omnisports "Pierre LEROUX" à Plagne Centre.

## Finale de la coupe du monde de Freestyle

18 au 21 mars 2009

18 mars 2009 : Finale de la coupe du monde de bosses  
Stade Jean Luc CRETIER - Plagne Centre

16h : Qualifications (en single)

18h30-19h30 : Finale (en dual)

19h45 : remise des prix

19 mars 2009 : Finale de la coupe monde de half pipe -  
Pipe Pro Plagne Bellecôte

14h45-15h45 : Entraînement

16h - 17h : Finale

17h15 : remise des prix

20 mars 2009 : Finale de la coupe du monde de ski cross-  
Stade Jean Luc Cretier Plagne Centre

16h - 17h15 : Finale

17h30 : remise des prix

## Internet haut débit

Pour les personnes habitant en savoie et n'étant pas couvert par l'internet haut débit, le Conseil Général de Savoie met en place un dispositif d'aide financière pour l'acquisition et la pose d'un kit de connexion à internet par satellite.

Les personnes Intéressées doivent retirer un formulaire de demande à l'accueil de la Mairie de Macot La Plagne et de la mairie annexe à Plagne Centre.

# Informations

## Transports vallée/station

Les transports BERARD proposent pour la saison d'hiver 2008/2009, des tarifs saisonniers sur les lignes régulières Aime/La Plagne.

Pour les plus de 26 ans et sur présentation du contrat de travail :

Tarif à prix réduit

Saison : 170 euros

Mois : 61 euros

10 trajets : 30 euros

Pour les moins de 26 ans, Pensez au PASS JEUNE SAVOIE

10 euros par mois

35 euros par an

sous conditions

Gens du pays ou skieurs vallée + de 26 ans : les 10 trajets 50 euros

Renseignements : Transports BERARD- 04.79.09.72.27

## Dépistage

Le centre de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry organise pour les travailleurs saisonniers une action d'information, de prévention et de dépistage du sida, des infections sexuellement transmissibles (IST) et des hépatites, ainsi qu'une mise à jour des vaccinations du calendrier vaccinal :

Les Jeddts 12 et 19 mars à la salle omnisports de Plagne Centre, au Club Méditerranée Aime et au Club Méditerranée 2100.

## Partagez vos vacances, devenez familles d'accueil

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

au 04 79 60 54 00

mail : [sc-chambery@secours-catholique.asso.fr](mailto:sc-chambery@secours-catholique.asso.fr)

Secours Catholique, 297 chemin de la Martinière, 73000 Bassens

## DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en limitant notamment sa consommation de papier. Dans l'immédiat, il a été décidé de poursuivre la distribution des comptes rendus en publicité non adressée.

La commune rappelle que le compte rendu du Conseil Municipal est en distribution libre à la Mairie et à la mairie annexe - salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : [www.mairie-macotlaplagne.com](http://www.mairie-macotlaplagne.com).

Parallèlement, la commune de Macot La Plagne a mis en place un dispositif d'envoi du compte rendu du conseil municipal par email tous les mois.

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande auprès du service communication : [com@macotlaplagne.com](mailto:com@macotlaplagne.com).